

Chef/fe de projets « Aménagement des espaces économique(s) »

Cadre d'emploi des Ingénieurs ou attachés territoriaux

Entre transformation urbaine, innovation environnementale, solidarité territoriale et diversification des domaines d'excellence, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin développe de nombreux projets emblématiques de l'éco-transition. Compétente en matière de développement économique, la CALL cherche en permanence à améliorer son offre foncière et immobilière à destination des entreprises.

PLACE DANS L'ORGANISATION

Direction Développement économique, attractivité et emploi

RAISONS D'ETRE DU POSTE

Au sein de la Direction Développement économique, attractivité et emploi, le/la Chef/fe de Projets Aménagement des espaces économiques a pour objectif d'assurer le suivi et la coordination des études et projets d'aménagement en concertation avec les villes, l'aménageur, les partenaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les services internes de la collectivité. Soucieuse de proposer une offre foncière et immobilière de qualité aux entreprises, la CALL s'attache à optimiser les parcs d'activité existants et à aménager de nouvelles zones d'activité durables.

A ce titre, et en lien étroit avec le service de la maîtrise d'ouvrage, il/elle assure :

- la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des opérations d'aménagement pour permettre l'accueil et le développement d'activités économiques (zones d'activités, immobilier dédié)
- la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des concessions d'aménagement à vocation économique conclues par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- la conduite d'études générales et d'études pré-opérationnelles d'aménagement des espaces économiques
- la conduite des procédures règlementaires pré-opérationnelles des opérations d'aménagement des espaces économiques

MISSIONS

1/ Contribuer au développement d'une offre foncière et immobilière économique de qualité

- être force de proposition pour la requalification des zones d'activité et l'aménagement durable de nouvelles zones d'activité.
- Identifier et proposer des produits fonciers et immobiliers manquants sur le territoire

- Lancer des appels à projets pour permettre d'enrichir l'offre immobilière du territoire (bureaux, villages d'entreprises...)
- Participer à la commercialisation des produits fonciers et immobiliers de la CALL
- Contribuer à la réflexion sur la reconversion des friches industrielles
- Anticiper l'évolution des besoins des entreprises implantées et mettre en place les modalités de suivi et de gestion technique des espaces à vocation économique.

2 / coordonner des projets d'aménagement économique

- Conduire des études générales et pré-opérationnelles d'aménagement des espaces économiques - Définir les objectifs, enjeux, organisation, planning et budget du projet
- Concevoir le programme technique
- Faire part de la commande politique auprès prestataires (maîtrise d'œuvre, bureau d'étude technique, ...)
- Arbitrer les choix techniques en cohérence avec les orientations souhaitées par les élus et la direction générale
- Coordonner les différents intervenants sur les projets (services internes foncier, techniques, économique, financier, collectivités, prestataires, ...)
- Contrôler et faire valider les différentes phases du projet
- Garantir le bon déroulement des projets (respect des délais, du budget et des objectifs) en tenant compte des intérêts de la collectivité

3/ Conduire une ou plusieurs concessions d'aménagement de zone d'activités

- Coordonner l'action de l'aménageur et des services communautaires (foncier, techniques, économiques, financiers) afin de s'assurer du bon déroulement de l'opération
- Valider les avant-projets et projets en collaboration avec les services techniques
- Contrôler les comptes rendus d'activités annuels de l'aménageur
- Contrôler et faire valider les cahiers des charges de cession de terrain dans le cadre des cessions foncières
- Contrôler sur le plan juridique et financier les avenants, les protocoles de liquidation et les bilans de Clôture.

4/ Conduire les procédures réglementaires pré-opérationnelles préalables aux opérations d'aménagement des espaces économiques

- Concevoir les différents dossiers réglementaires (concertation préalable, ZAC, enquête publique)
- Assurer la réalisation des mesures de publicité : rédiger les avis presse, et avis d'information pour les collectivités concernées, établir les registres de concertation publique
- Informer et associer les communes et interlocuteurs concernés sur l'avancée des procédures - Répondre aux éventuelles questions et observations du public et des interlocuteurs.

5/ Participer à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de mobilité

- Systématiser la prise en compte des questions de mobilité et de déplacements dans les projets développés par la CALL
- Étudier les conditions d'intégration des projets d'aménagement et d'équipement dans les dispositifs de transports/déplacements existants
- Intégrer les problématiques de développement durable dans la concession et la réalisation des projets
- Conduire des projets contribuant à enrichir et diversifier l'offre de services de mobilité, en particulier en direction des salariés et demandeurs d'emplois

6/ Gestion administrative et financière des projets

- Concevoir les pièces des marchés publics relatifs aux projets (CCTP, CCAP, RC, AE) et élaborer les rapports d'analyse des offres correspondant.
- Rédiger les délibérations et documents annexes afférents, notes aux élus.
- Rechercher les financements mobilisables sur les projets
- Contrôler la facturation liée aux projets
- Réaliser des cartographies liées aux projets
- Elaborer les propositions budgétaires

QUALITES REQUISES

- De formation supérieure (bac+5) en aménagement, fonctionnaire ou lauréat d'un concours de catégorie A de la filière administrative ou technique de la fonction publique. -Connaissance du fonctionnement institutionnel et administratif et de l'environnement des collectivités territoriales.
- Justifier d'une première expérience sur un poste opérationnel dans le domaine du développement économique, de l'aménagement ou de l'urbanisme.
- Maitriser la communication écrite et orale, savoir s'adapter aux interlocuteurs et appréhender facilement la relation aux élus.
- Capacité à travailler en mode projet, posséder le sens du travail en équipe et capacité d'adaptation.
- Posséder le sens du service public, de la synthèse, être rigoureux et autonome.

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE

- Disponibilité
- Horaires avec amplitude variable
- Alternance bureau/terrain
- Possibilité avantages sociaux

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu de travail** : LENS - possibilité de télétravail si le poste y est éligible.
- **Horaires** : Selon le protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail, sa réduction et son aménagement et l'amélioration du service rendu au public en date du 14 juin 2006, et adaptation selon service (CT du 5 janvier 2016).

POUR POSTULER

Le poste est ouvert aux fonctionnaires disposant du grade requis dans le profil de poste. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels disposant des diplômes et ou expérience requis.

Pour les fonctionnaires, merci d'indiquer votre grade et votre échelon.

En cas de recrutement contractuel, le contrat proposé est de 3 ans. Pour tout contact vous pouvez joindre la direction des ressources humaines au 03.21.79.07.75 ou par mail à l'adresse DRHRecrutements@gglo-lenslievin.fr.

Les candidatures sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus jusqu'au 16 janvier 2022.